



## Section de la Haute Marne

Le 19 juin 2012

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl : [fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

### Compte rendu CAP Révision notation Cadres A

Ont participé en qualité de représentants de FO DGFIP:

Titulaires : Sabine MARIA et Laure ALENTADO

Suppléante :Julie LUDWIG

Une déclaration liminaire , jointe au présent compte rendu est lue par FO DGFIP.

1) Approbation du PV du 7 novembre 2011

Celui ci est approuvé à l'unanimité

2) Règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale n°1  
instituée à la DDFIP de la Haute Marne.

FO évoque le point lié à la présence des experts dans les CAPL, en effet il est précisé dans ce règlement que « les experts doivent exercer leurs fonctions dans la direction où sont instituées les commissions". Ce point empêcherait Sabine Maria secrétaire adjointe de notre syndicat de siéger en CAPL puisqu'à compter du 1er septembre 2012, l'ensemble des informaticiens (ex CMIB et CMI) dépendront fonctionnellement de la DISI Paris Champagne. Les élus FO ont donc demandé le retrait de ce point. Est évoqué également le point relatif à la consultation des documents nécessaires aux

CAPL.

Sur le premier point, la direction répond qu'un courrier de mai 2012 signé par M Parini autorise les agents des DISI à siéger comme experts tant en CT qu 'en CAP.

Il en sera de même pour toutes les CAP, contrairement à ce qui a été dit en CAPL N°2 et 3 de mai 2012.

Ce règlement est soumis au vote.

Au vu de cet élément nouveau sur les experts, FO DGFIP a voté pour.

## 2) Recours en révision notation

M. Colnot nous informe qu'aucune réserve n est disponible.


Un dossier est examiné en gestion publique

Les élus FO ont défendu le dossier qui portait sur un recours de la note chiffrée et des appréciations.

Après débat , la Direction ne propose pas d'augmentation de la note, ni de rectification des appréciations.

Sur ces propositions soumises au vote , FO s'est abstenu .

Prochaine CAP sur les mutations intra départementales prévue le 10 juillet prochain

<b>BULLETIN D ADHESION</b>	
	NOM : ..... Prénom : .....
	.....
	..... tion : .....
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP	
Fait à .....	Le .....
<b>SIGNATURE</b>	

Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de la Haute Marne

Email : [fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr)